

MESSAGES PRINCIPAUX
**LES BONS GESTES
FACE AU CORONAVIRUS :
OÙ JETER LES MASQUES,
MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?**

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent en **aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables ou poubelle « jaune »** (emballages, papiers, cartons, plastiques).

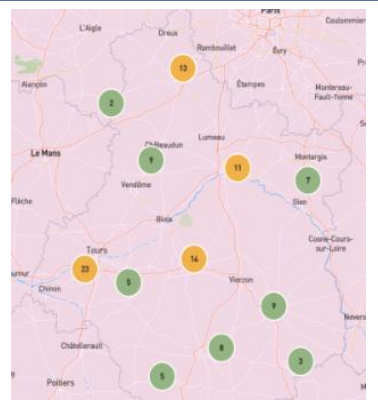
Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
PRUDENTS**

**OÙ SE FAIRE TESTER
DANS NOTRE RÉGION ?**

Trouver un lieu pour faire un test virologique (RT-PCR) de dépistage du Covid-19 :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/coronavirus-ou-se-faire-tester>



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !

DONNÉES RÉGIONALES
Etablissements hospitaliers

29 personnes en réanimation

- 0 dans le Cher
- 13 en Eure-et-Loir
- 3 dans l'Indre
- 5 en Indre-et-Loire
- 0 en Loir-et-Cher
- 8 dans le Loiret

528 décès en

- établissement de santé (dont **122** résidents d'établissements médico-sociaux) (1)
- 77 dans le Cher
 - 128 en Eure-et-Loir
 - 78 dans l'Indre
 - 82 en Indre-et-Loire
 - 63 en Loir-et-Cher
 - 100 dans le Loiret

1 861 personnes de retour à domicile (2)

Etablissements médico-sociaux

390

- résidents décédés dans leur établissement d'accueil (1)**
- 76 dans le Cher
 - 96 en Eure-et-Loir
 - 79 dans l'Indre
 - 47 en Indre-et-Loire
 - 44 en Loir-et-Cher
 - 48 dans le Loiret

Tests
Période : 6 au 12 juin

6 571
Personnes testées

59
Personnes positives

0,9 %
Taux de positivité

2,3
Taux d'incidence (3)

(1) Les chiffres des personnes décédées sont cumulatifs depuis le début de l'épidémie. Ces chiffres peuvent évoluer à la baisse, les établissements pouvant effectuer des corrections a posteriori (cas Covid infirmé).

(2) Concerne les patients ayant été hospitalisés pour Covid-19 et de retour à domicile en raison de l'amélioration de leur état de santé.

(3) Le taux d'incidence concerne le nombre de personnes testées positives pour 100 000 habitants.